

ENDUIT DE JOINTOIEMENT UR8

Ce produit ne répond pas aux critères de classification conformément à l'article 31 de REACH règlement 1907/2006 et il ne requiert pas légalement de fiche de donnée de sécurité selon le règlement 2015/830

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Code produit	ENDUR8
Nom commercial	ENDUIT UR8
Identification de la société	ULTIMA
Adresse	ZA DE LA SUZEROLLE 49140 SEICHES SUR LE LOIR
Numéro de téléphone	02 41 18 09 88
Email	contact@ultima-materiaux.fr
Numéro urgence – INRS / orphila	(33) (0) 1 45 42 59 59

2. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges	Préparation à base de plâtre, de charges minérales, liant et adjuvants
Substance	Non applicable

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du mélange : aucune classification

Éléments d'étiquetage : aucun élément requis pour ce mélange

Autres dangers : ce produit peut entraîner une irritation par l'action mécanique des particules solides. Lors de la préparation de l'enduit et en cas de ponçage, les procédés utilisés peuvent générer de la poussière. L'inhalation prolongée ou massive de ces poussières peut avoir un effet sur la santé.

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales	Aucune mesure particulière n'est requise
Après inhalation	Donner de l'air frais, faire expectorer. Ventiler l'endroit
Après contact avec la peau	Laver la peau à l'eau claire Enlever les vêtements souillés
Après contact avec les yeux	Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières
Après ingestion	Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer la bouche, faire boire de l'eau et consulter un médecin. Ne pas faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité	Le produit est non inflammable et ne favorise pas la combustion d'autres produits
Risques spécifiques	Se décompose en anhydride sulfurique +CaO à température supérieure à 1200°
Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, mousse, poudre, dioxyde de carbone
Moyens d'extinction inappropriés	En cas d'incendie, ne pas utiliser de : Jet d'eau

Procédure spéciale

Non applicable

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de stockage en masse du produit en poudre, ne jamais utiliser d'eau pour éviter la formation de couches glissantes sur les sols qui handicaperaient les secours.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Les produits de décomposition peuvent éventuellement contenir du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

Conseils aux pompiers

Les appareils de protection appropriés peuvent être requis.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles

Eviter toute formation de poussière. En cas de formation de poussières, porter un masque respiratoire type 2.

Pour les secouristes

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage

Mesures pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage/récupération

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage – aspirateur) : ne pas générer de poussières
Privilégier le ramasse du produit par un moyen approprié
Permettant d'éviter les envolées de poussières (par exemple à l'aide d'un aspirateur)

Indications supplémentaires

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Prévention

Eviter la diffusion de poussières. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié, masque type P2. Refermer soigneusement les emballages entamés.

Précautions

Se laver les mains après chaque utilisation.
Utiliser dans une zone bien ventilée.
Eviter le contact avec la peau et les yeux
Eviter les envolées de poussières lors du gâchage du produit.

Prévention des incendies et explosion

Aucune

Equipements et procédures recommandées

Pour la protection individuelle, porter un appareil respiratoire approprié, masque type P2.

Stockage

Pas de consigne spéciale vis-à-vis de la sécurité. Pour garantir la qualité et les propriétés du produit, Conserver hors de la portée des enfants

Pour garantir la qualité et les propriétés du produit, conserver dans un local sec et ventilé.

Ne pas stocker en présence d'eau ou d'humidité.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservé en position verticale.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Il faut veiller à respecter les dispositions réglementaires du code du travail concernant tous les types de poussières en suspension dans l'atmosphère (totales, inhalables, alvéolaires)

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH TLV

CAS : 1317-65-3 - VME-mg/m³ : 10

Substances	N° CAS	VLEP (8h)	Base légale
Poussières réputées sans effet spécifique (totales – alvéolaires)	-	10-5 mg/m ³	R4222-10 du code du travail
Equipement de protection individuelle	Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus		
Mesures générales d'hygiène	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation		
Protection des yeux et du visage	En cas de risque de poussières, porter des lunettes de Protection		
Protection des mains	Non nécessaire		
Protection de la peau	Non nécessaire		
Protection respiratoire	Le port d'un masque P2 est recommandé lors du mélange et du ponçages.		
Protection contre les poussières	Eviter l'inhalation des poussières		
	Type de masque FFP 2 : porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149		
	Classe : FFP2		
	Lors de la préparation de l'enduit, en cas de ponçage et à ou de décapage du film sec, Il peut y avoir formation de poussières. Dans ce cas le port d'une protection respiratoire appropriée est recommandé (masque de type P2)		

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas de mesures particulières. Aucun risque d'écotoxicité n'a été constaté pour ce qui concerne le quartz.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	Solide
Aspect à 20°C	Poudre
Odeur :	Inodore
Couleur :	Blanc
Changement d'état :	
Point de fusion :	Non déterminé
Point d'ébullition :	Non déterminé
Point d'inflammation	Non applicable
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Hydrosolubilité	Insoluble
PH	Aucune donnée disponible
PH solution	Inférieur à 11
Densité	Environ 1 (poudre moyennement tassée)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité	Réaction exothermique en présence d'eau (présence de plâtre)
Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage
Matières incompatibles	Tenir à l'écart de /des Agents oxydants forts Agents réducteurs forts
Réaction dangereuse	Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut dégager/former : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone Oxyde de calcium, Anhydride sulfurique (si T > 1200° C°)
Conditions à éviter	Eviter la formation de poussières Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Le produit contient du plâtre, éviter le contact avec l'eau.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques	Les enduits en poudre peuvent provoquer des irritations locales de la peau, dans les plis de la peau, ou en contact avec des vêtements collants
Substances	Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances
Mélange	Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, dermatites...
Corrosion cutanée/irritation cutanées	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Une exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Lors du ponçage ou du décapage, il peut y avoir formation de poussières. L'inhalation prolongée ou massive de ces poussières peut entraîner une irritation de la gorge, du nez et des poumons chez certaines personnes sensibles.
Indications toxicologiques complémentaires	Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.		
Substances	N° CAS	CL 50	CE50
Carbonate de calcium	1137-65-3	Poissons : > 10000 mg/l Daphnées : > 1000 mg/l	Algues : > 200 mg/l
Mélanges	Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange		
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible		
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée n'est disponible		
Mobilité dans le sol	Aucune donnée n'est disponible		
Résultats des évaluations PBT et vPvB	Aucune donnée n'est disponible		

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et /ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Méthode de traitement des déchets

Déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient

Remettre à un éliminateur agréé.

08 02 01 déchets de produits de revêtement en poudre.

Emballages souillés

Codes déchets (décision 2001/573/CE) Directive 2006/12/CEE

Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport – Non soumis à l'ADR

Précautions à prendre par l'utilisateur : transporter dans un véhicule hors d'eau et parfaitement sec.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation et législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Directive 2004/42/CE : non concerné

Nomenclature douanière selon le règlement N° 861/2010 : 3214 10 90 : enduits utilisés en peinture

Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible

**Etiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur sur leurs émissions de polluants volatils
(Arrêté du 19 avril 2011)**



Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

16. AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux indiqués. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit.